

## La révision de la politique en matière de défense

Le ministre de la Défense nationale, l'honorable David Collenette, a lancé la phase parlementaire de la révision de la politique en matière de défense du Canada en déposant à la Chambre des communes un document d'orientation. Ce document fournit un cadre stratégique qui a pour but de guider un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes dans ses délibérations et dans ses consultations auprès des Canadiens. «Nous avons besoin d'une politique claire, réaliste et financièrement abordable qui explique clairement ce à quoi on s'attend des Forces canadiennes» a dit M. Collenette alors qu'il entamait le débat portant sur une motion du Gouvernement visant la création du Comité. «Le Gouvernement veut connaître le point de vue des Canadiens sur l'avenir de la défense du Canada. J'incite donc tous les Canadiens à participer au processus et à donner leur avis.»

Le Comité sera composé de 16 membres (11 députés et 5 sénateurs) habilités à tenir des audiences publiques au Canada et des consultations à l'étranger. Son rapport sera déposé d'ici la fin de septembre et constituera un élément important du processus d'élaboration de la politique. Après l'examen du rapport du Comité, le Gouvernement publiera un Livre blanc sur la défense.

que soient constituées des capacités militaires séparables mais non séparées pouvant être employées par l'OTAN et par l'UEO. Le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente fera rapport sur la mise en oeuvre de ces décisions aux Ministres lors de leur prochaine réunion ordinaire, en juin 1994.

10. Notre sécurité est indissociable de celle de tous les autres États européens. C'est pourquoi la consolidation et la sauvegarde, sur l'ensemble du continent, de sociétés démocratiques libres de toute forme de coercition ou d'intimidation sont pour nous une préoccupation directe et bien réelle, comme elles le sont pour tous les autres membres de la CSCE, en vertu des engagements de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris. Nous restons profondément attachés à la poursuite du renforcement de la CSCE, qui est la seule organisation regroupant tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et qui constitue un instrument de diplomatie préventive, de prévention des conflits, de sécurité par la coopération et de promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Nous soutenons activement les efforts visant à développer ses moyens opérationnels d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises.

11. Dans le cadre de notre effort global tendant à promouvoir la diplomatie préventive, nous accueillons favorablement la proposition de l'Union européenne relative à un pacte de stabilité en Europe. Nous contribuerons à l'élaboration de ce projet et nous nous réjouissons à la perspective de la conférence inaugurale qui se tiendra au printemps à Paris.

### Partenariat pour la paix

12. Nous appuyant sur l'étroit partenariat qui existe de longue date entre les Alliés nord-américains et européens, nous sommes déterminés à renforcer la sécurité et la stabilité dans l'Europe tout entière. C'est pourquoi nous souhaitons voir se consolider les liens avec les États démocratiques, à l'Est. Nous réaffirmons que l'Alliance, selon les dispositions de l'article 10 du Traité de Washington, reste ouverte à d'autres États européens susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. Nous escomptons un élargissement de l'OTAN aux États démocratiques, à l'Est, et nous l'envisagerions favorablement dans le cadre d'un processus évolutif, compte tenu des développements politiques et de sécurité dans l'ensemble de l'Europe.

13. Nous avons décidé de lancer aujourd'hui un programme pratique et immédiatement applicable, appelé à transformer les relations entre l'OTAN et les États qui y participeront. Ce nouveau programme tend, au-delà du dialogue et de la coopération, à établir un partenariat véritable, un Partenariat pour la paix. Nous invitons les autres États participant aux travaux du COCONA, et d'autres pays de la CSCE capables et désireux de contribuer à ce programme, à nous rejoindre dans ce partenariat. Le participation active au Partenariat pour la paix jouera un rôle important dans le processus évolutif d'élargissement de l'OTAN.

14. Le Partenariat pour la paix, qui se déroulera sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, forgera de nouvelles relations de sécurité entre l'Alliance de l'At-

lantique Nord et ses partenaires pour la paix. Les États partenaires seront invités par le Conseil de l'Atlantique Nord à participer aux travaux des organes politique et militaire à travers toute l'Europe, accroîtra la stabilité, diminuera les menaces pour la paix et contribuera au renforcement des relations en encourageant l'esprit de coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui étaient notre Alliance. L'OTAN mènera des consultations avec tout participant actif au partenariat qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. À un rythme et à un degré qui dépendront de la capacité et de la volonté de chacun des États participants, nous oeuvrerons de façon concrète pour qu'il y ait une plus grande transparence des budgets de la défense, pour que les ministères de la défense soient soumis au contrôle démocratique, pour qu'une planification commune et des exercices militaires communs soient organisés et pour que les forces des autres États participants puissent opérer avec celles de l'OTAN dans des domaines tels que le maintien de la paix, la recherche et le sauvetage, les opérations humanitaires et d'autres domaines susceptibles d'être agréés.

15. Afin de promouvoir une coopération et une interopérabilité militaires plus étroites, nous proposerons, dans le cadre du partenariat, la conduite d'exercices de maintien de la paix à partir de 1994. Afin de coordonner les activités militaires communes au sein du partenariat, nous inviterons les États participants à envoyer des agents de liaison permanents auprès du siège de l'OTAN et d'une cellule de coordination du partenariat séparée qui serait installée à Mons (Belgique) et qui, sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, accomplirait le travail de planification militaire nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de partenariat.

16. Depuis sa création, il y a deux ans, le Conseil de coopération nord-atlantique a vu ses activités s'étendre et s'approfondir dans des fortes proportions. Nous continuerons d'oeuvrer avec tous nos partenaires du COCONA à l'établissement de relations de coopération dans tous les secteurs d'activité de l'Alliance. Compte tenu de l'expansion des activités du COCONA et de l'établissement du Partenariat pour la paix, nous avons décidé d'offrir des installations permanentes au siège de l'OTAN au personnel des pays du COCONA et d'autres participants au Partenariat pour la paix, afin d'améliorer nos relations de travail et de faciliter une coopération plus étroite.